

PRIX ANNIE SEMAL LEBLEU 2019

Organisme responsable : ALEFPA

Association pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie
Centre Vauban – Bât. Lille - 199 / 201 rue Colbert
59003 LILLE CEDEX

Genre : Deux prix seront décernés récompensant un mémoire de master 2 (recherche ou professionnel) ou une thèse de doctorat.

Les disciplines concernées sont notamment les suivantes : Architecture, Médiation culturelle, Sciences de l'Éducation, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, les disciplines médicales...

Le mémoire ou la thèse aura été soutenu dans les deux années précédant la date limite du concours.
Les écrits seront obligatoirement rédigés en français.

Nature du prix : 1500 Euros pour chaque prix.

Les prix sont décernés en juin de chaque année au cours de l'Assemblée Générale de l'association.

Les lauréat(e)s s'engagent à rédiger une note de synthèse, à paraître dans la « Chaîne d'union », journal de l'ALEFPA.

Une rencontre entre les lauréat(e)s et les partenaires du prix sera organisée la veille de l'Assemblée Générale, afin de permettre un échange approfondi sur les travaux primés.

Objet : Les travaux devront concerner les enfants, adolescent(e)s ou adultes connaissant des difficultés à caractère social ou présentant un handicap physique ou psychique. Ils traiteront soit de l'éducation ou de la formation, soit des modalités d'accompagnement, soit des soins à leur apporter. Ils envisageront notamment les moyens susceptibles de favoriser la prévention, l'accès de ces publics à l'autonomie ou leur statut de citoyen dans la société.

Un partenariat avec le (ou la) candidat(e) et/ou le laboratoire dont il (elle) est issu(e), pourra être proposé.

Jury : Il est composé de personnalités reconnues dans les domaines scientifiques concernés qui sont soit membres du Conseil Scientifique de l'ALEFPA, soit expert(e)s invité(e)s.

Règlement :

Dans un premier temps, les auteur(e)s adresseront une présentation de leur travail résumé en 4000 signes maximum. Celle-ci sera adressée pour le 15 mars 2019 au plus tard à conseil.scientifique@alefpa.asso.fr. Elle sera accompagnée d'une lettre de candidature au concours mentionnant les noms et coordonnées de l'auteur(e) et indiquant les finalités de la recherche menée ainsi que d'une lettre du (de la) directeur (directrice) du master ou de la thèse concerné ou du (ou de la) Président(e) du jury de master ou de la thèse précisant les qualités du travail.

Un premier jury se réunira afin de présélectionner les travaux qui seront le plus en adéquation avec les valeurs défendues par la Charte de l'alefpa.

Dans un deuxième temps, les candidat(e)s sélectionné(e)s par ce premier jury seront avisé(e)s afin qu'ils (elles) transmettent pour le 19 avril au plus tard leur ouvrage complet (un exemplaire papier et une version numérique) à Monsieur le Président du Conseil Scientifique de l'ALEFPA : Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie – Centre Vauban – bât. Lille – 199 / 201 rue Colbert – BP 72 – 59003 - LILLE Cedex.

P.S. : Les thèses et les mémoires de master primés les années précédentes sont consultables sur le site de l'Alefpa